



Conséquences des mesures du Conseil National de Sécurité sur les milieux d'accueil

Communiqué de presse

Suite au Conseil National de Sécurité, la Ministre Bénédicte Linard a réuni ce samedi 25 et ce lundi 27 avril les acteurs du secteur de l'accueil de la petite enfance (fédérations, syndicats, représentants des familles, ONE) afin d'examiner l'impact des décisions prises en matière de reprise par phase de l'activité économique et professionnelle à partir du 4 mai.

La conséquence de la décision du CNS est que l'accueil ne sera désormais plus considéré comme réservé aux enfants dont les parents travaillent en première ligne ou qui n'ont pas d'alternative à la garde de leurs enfants. Tous les enfants doivent pouvoir être accueillis progressivement, en tenant compte de la capacité organisationnelle des milieux d'accueil, et sans distinction.

Ce retour des enfants dans leur milieu d'accueil devra se faire dans des conditions sanitaires optimales et aucun risque ne sera pris ni pour la santé du personnel d'accueil ni celle des enfants. Cet aspect suscite un grand nombre de questions pratiques vu la spécificité des milieux d'accueil notamment en matière de proximité et de contacts entre le personnel accueillant et les enfants. Les réponses et recommandations sanitaires font actuellement l'objet d'un travail approfondi des équipes de l'ONE en concertation avec le secteur. Ce travail sera communiqué cette semaine aux milieux d'accueil et aux pouvoirs organisateurs.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ont entrepris différentes actions afin de fournir du matériel d'hygiène dès le 4 mai

(masque en tissu, gel hydro alcoolique) complémentaire aux mesures de protection en vigueur depuis le début de la crise.

Par rapport à la participation financière des parents et les aides financières apportées aux milieux d'accueil, des décisions seront prises dans le courant de la semaine. Il s'agit de tenir compte de la période intermédiaire du 4 au 17 mai caractérisée par une reprise progressive des activités des milieux d'accueil.

Nous sommes conscients que, même après le 17 mai, la situation ne reviendra pas totalement à la normale pour les milieux d'accueil. Dès lors, le Gouvernement a chargé l'ONE de constituer une cellule de veille en son sein pour identifier les besoins individuels des milieux d'accueil jusqu'à 6 mois après la levée des mesures de confinement. L'objectif pour la Fédération est d'éviter toute faillite et de maintenir l'ensemble des places d'accueil dans tous les types de milieux.

Enfin, les modalités de reprise des activités des milieux d'accueil devront tenir compte de leur diversité, expertise et connaissance de leurs réalités. Il est important notamment de laisser aux milieux d'accueil la capacité de déterminer certains éléments pratiques comme les horaires d'accueil, en fonction notamment de la nécessité d'éviter des contacts prolongés avec et entre parents, ou encore la manière dont la familiarisation peut s'organiser.

« La période qui s'ouvre va à nouveau solliciter des efforts et la créativité du personnel et des responsables des milieux d'accueil afin de permettre la reprise de leurs activités. Nous sommes, avec l'ONE, à leur côté pour apporter des réponses et solutions pratiques et ainsi leur permettre de s'adapter au mieux à la situation. » conclut la Ministre Bénédicte Linard.

**La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la
Culture,
des Médias et des Droits des Femmes,**

Bénédicte LINARD